



**ARRETE N° 2024 - 124**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Déménagement**  
**Rue BOURDET n° 28**  
**Sté AGIS**  
**Mercredi 20 Mars 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU la demande de la Société AGIS – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, avec utilisation d'un monte-meubles, Rue Bourdet au n° 28, le Mercredi 20 Mars 2024, de 8h00 à 12h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société AGIS est autorisée à effectuer un emménagement, avec utilisation d'un monte-meubles, Rue BOURDET au n° 28, MERCREDI 20 MARS 2024, de 8H00 à 12H00.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera interdite, rue Bourdet, partie comprise entre la Rue aux Chats et la Place St Léonard, afin de permettre le déménagement, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

**ARTICLE 3 :** Un périmètre de sécurité autour de la zone de mouvement de l'engin, avec barrières, panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera mis en place par la Société AGIS, afin de permettre l'intervention et d'assurer la sécurité des personnes.

**ARTICLE 4 :** Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront posées par l'Entreprise Intervenante, au croisement de la Rue Bourdet et de la Rue aux Chats, à l'intersection de la Rue Bosquet et de la Rue aux Chats (pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63).

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

**Fait à HONFLEUR, le 27 Février 2024**  
**Pour le Maire et par délégation,**  
**L'Adjoint au Maire : Felipe ALVAREZ**

